

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 février 2015 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le onze février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 05/02/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE		Monsieur MONTAUD		Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fronsac				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO		CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	Ex	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	Ex	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	X
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME		Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN	Ex	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT		Monsieur BLAIN	Ex
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	Ex
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	Ex	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	X
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL	X	Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur LAE	
Madame MONSEGNON	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
065 25530617-20150211-2015-004-DE
Date de télétransmission : 24/02/2015
Date de réception préfecture : 24/02/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC		Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	Ex	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Monsieur ROBIN, Vice-Président du SMICVAL

Monsieur PILARD, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur COURSEAUX, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Monsieur PLISSON, Député de la Gironde

Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde

Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne

Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)

Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)

Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

Invité présent :

Représentant de Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 11 février 2015, 35 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150211-2015-004-DE
Date de télétransmission : 24/02/2015
Date de réception préfecture : 24/02/2015

DELIBERATION N° 2015 – 004**Objet : Compte de Gestion 2014 : budget principal et annexe « redevance spéciale »****Rapporteur : Monsieur DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 5721-4 et L. 1612-12,

Le Comité Syndical entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Ainsi, le Comité Syndical :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 du SMICVAL, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures, sous réserves des observations inscrites ci-dessous,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et de dépenses ont été régulièrement effectuées, sous réserve des observations inscrites ci-dessous,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget annexe sur l'exercice 2015 au niveau des différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'une part, aux membres de l'assemblée d'arrêter le compte de gestion 2014 – budget principal de Monsieur le Receveur Syndical comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 796 445.03 €	28 160 378.54 €
RECETTES	6 905 002.63 €	28 946 771.67 €
RESULTAT	+ 1 108 557.60 €	+ 786 393.13 €

Et d'autre part, il est proposé aux membres de l'assemblée d'arrêter le compte de gestion 2014 – budget annexe « redevance spéciale » de Monsieur le Receveur Syndical comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	-	2 552 563.39 €
RECETTES	-	2 515 239.64 €
RESULTAT	-	- 37 323.75 €

Accusé de réception en préfecture

033-253306617-20150211-2015-004-DF

En conséquence, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer sur les résultats

retrouvant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Syndical en concordance en recettes et dépenses au compte administratif 2014 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde pour l'année 2014.

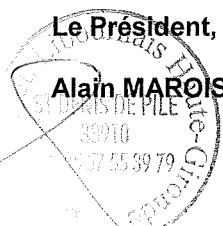
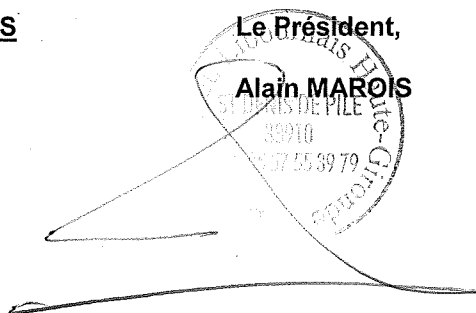
Date de télétransmission : 24/02/2015

Date de réception préfecture : 24/02/2015

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de Gestion 2014 fournis par Monsieur le Trésorier et après avoir constaté que celui-ci est en concordance, en recettes et en dépenses, avec le Compte Administratif 2014 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (35 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, adopte le Compte de Gestion 2014 – budget principal et annexe « redevance spéciale » du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 février 2015

Le Président,
Alain MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150211-2015-004-DE
Date de télétransmission : 24/02/2015
Date de réception préfecture : 24/02/2015